



DÉSIGNATION D'UN(E) ÉLU(E) AU COMITÉ DE PILOTAGE DE « POPOTE ET PAPOTE »

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	27	28 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents : RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PERRET Nathalie, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal)			
Absents / excusés : DUFAYTRE Stéphanie (absente excusée)			
Également présents à la réunion : Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT			Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT
Convocation envoyée le : 03 juin 2026			Télétransmission en préfecture le : 16.06.26
			N° : 017-200043479-20260610-2026-06-10-DE
			Date de publication sur le site Internet : 16.06.26

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_10-DE
Reçu le 16/06/2026

DÉSIGNATION D'UN(E) ÉLU(E) AU COMITÉ DE PILOTAGE DE « POPOTE ET PAPOTE »

Monsieur Christophe RAULT, Président, explique que l'association AROZOAAR, le CAC et le CIAS se sont associés pour mettre en place une épicerie itinérante, portant la dénomination « Popote & Papote ». Ce projet est porté administrativement par AROZOAAR. Une convention de partenariat entre les trois structures a été signée en septembre 2024, pour une durée de 2 ans. Elle détermine les conditions et les modalités de collaboration entre AROZOAAR, le CIAS Aunis Sud et le CAC.

Ainsi, une unité mobile itinérante se déplace à la rencontre des habitants des villages ruraux d'Aunis Sud autour de la thématique de l'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous.

Ce projet comprend de la vente de produits locaux et bio, à des tarifs adaptés à chacun, ainsi que des animations et temps conviviaux autour de l'éducation à l'alimentation, de la cuisine du quotidien, de repas partagés ou de rencontres avec les producteurs.

Le projet est soutenu par plusieurs financeurs publics et privés dans le cadre de conventions avec la DREETS Nouvelle-Aquitaine, le ministère de la Cohésion des Territoires, la Fondation Carrefour, le Projet Alimentaire de Territoire La Rochelle-Aunis-Ré et la MSA.

Monsieur Christophe RAULT, Président explique que le pilotage du projet est assuré par un Comité de Pilotage (COPIL) et un Comité Technique.

Le COPIL a pour rôle de superviser les avancées du projet et de valider des décisions stratégiques et financières.

Monsieur Christophe RAULT, Président rappelle que le COPIL est composé de :

- Un élu représentant AROZOAAR,
- Un élu représentant le CAC,
- Un(e) élu(e) représentant(e) le CIAS,

Le comité de pilotage (COPIL) est également composé d'un élu de la Communauté de Communes Aunis Sud représentant du Projet Alimentaire de Territoire, d'un représentant de la DDETS et d'un représentant de la MSA. Les représentants du PAT, de la DDETS et de la MSA sont présents à titre consultatif.

Selon les sujets à aborder, les Maires des communes dans lesquelles intervient Popote et Papote seront invités.

Monsieur Christophe RAULT, Président, propose que le CIAS soit représenté par l'un des deux vice-président/délégué.

Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente et Monsieur Philippe BODET, Vice-Président Délégué, se portent candidats.

Ces explications entendues, **Monsieur Christophe RAULT, Président**, demande au Conseil d'Administration du CIAS de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne au sein de ce Comité de Pilotage, au titre des représentants du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Aunis Sud,
 - **Madame Alexandra VANNELLE, Vice-Présidente et Monsieur Philippe BODET, Vice-Président Délégué**

AR Prefecture

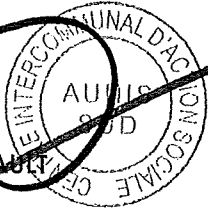
017-200043479-20260610-2026_06_10-DE
Reçu le 16/06/2026

- Autorise le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

Le Président,

Monsieur Christophe HAUT



La secrétaire de séance

Marie-France MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_10-DE
Reçu le 16/06/2026